

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :

2 777 470

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

98 04953

⑤1 Int Cl⁶ : A 63 B 31/00

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 21.04.98.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 22.10.99 Bulletin 99/42.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : SUN OWN INDUSTRIAL CO LTD —
TW.

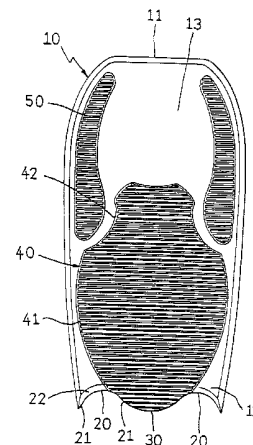
⑦2 Inventeur(s) : CHEN CHING HSI.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : CABINET ORES.

⑤4 **PLANCHE DE SURF A STRUCTURE DE MANOEUVRE.**

⑤7 Planche de surf comprenant un corps (10) incluant
une partie avant (11), une partie centrale (13) et une partie
arrière (12), caractérisée en ce que la partie arrière (12) pré-
sente au moins deux échancrures (20) de contact avec les
jambes d'un utilisateur.



FR 2 777 470 - A1



L'invention concerne une planche de surf qui peut être facilement commandée.

Les planches de surf typiques sont fabriquées en une matière en mousse et elles comprennent un corps
5 parallélépipédique présentant une surface supérieure et des bords périphériques de contact avec l'utilisateur. L'utilisateur peut glisser par rapport à la planche de surf, de sorte que celle-ci ne peut pas être facilement manoeuvrée.

10 L'invention a pour objet de procurer une planche de surf qui peut être facilement commandée et manoeuvrée.

Conformément à l'invention, cet objectif est atteint par une planche de surf comprenant un corps qui
15 comporte une partie avant, une partie centrale et une partie arrière, la partie arrière présentant au moins deux échancrures pour recevoir les jambes d'un utilisateur.

L'invention sera mieux comprise à la lecture
20 de la description ci-après de son mode de réalisation, non limitatif, représenté sur les dessins annexés dans lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'une planche de surf selon l'invention,

25 la figure 2 est une vue de dessus de la planche de surf ;

la figure 3 est une vue arrière de la planche de surf ;

30 la figure 4 est une vue de dessous de la planche de surf ;

la figure 5 est une vue en coupe suivant la ligne 5-5 de la figure 4 ; et

la figure 6 est une vue en perspective illustrant le fonctionnement de la planche de surf.

35 On se reporte aux figures 1 à 5. Une planche de surf comprend un corps 10 incluant une partie avant 11

de contact avec les mains de l'utilisateur, une partie
arrière 12 de contact avec les jambes de l'utilisateur et
une partie centrale 13 de contact avec le corps de
l'utilisateur. La partie arrière 12 présente deux
5 échancrures 20 définies chacune par deux prolongements
arrière 21 du corps 10 (figure 2) et qui présentent de
préférence une surface chanfreinée 22 de contact avec les
jambes de l'utilisateur (figure 6). La partie arrière 12
10 présente également un prolongement central arrière 30 qui
est prévu et formé entre les échancrures 20, de manière à
donner aux échancrures 20 et au prolongement central 30
une configuration ondulée. Les prolongements arrière 21
peuvent venir en contact avec les jambes de l'utilisateur
et retenir de façon stable les jambes dans les
15 échancrures 20, de manière à empêcher les jambes de
quitter la partie arrière 12 de la planche 10. De
préférence, le prolongement central 30 comprend une
structure courbe convexe qui s'engage entre les jambes de
l'utilisateur. Le corps 10 présente une surface
20 inférieure 14 qui comporte deux évidements 15 formés dans
la partie arrière (figures 3 à 5) et en communication
avec les échancrures 20, de manière à obtenir une
structure élastique venant en contact élastique avec les
jambes de l'utilisateur.

25 La surface supérieure du corps 10 comporte une
structure antidérapante 40 constituée par une pluralité
de nervures 43 s'étendant latéralement et dont une partie
42 est prévue dans la partie centrale 13 du corps 10,
pour venir en contact avec la poitrine de l'utilisateur,
30 et dont une partie 41 est prévue dans la partie arrière
12 du corps 10 pour venir en contact avec le ventre de
l'utilisateur (figure 6). Deux autres structures anti-
dérapantes 50 sont prévues vers les côtés de la partie
avant du corps 10 pour venir en contact avec les mains de
35 l'utilisateur.

Il faut noter que les jambes de l'utilisateur peuvent s'engager de façon stable dans les échancrures 20, en contact avec les surfaces chanfreinées 22 et les prolongements arrière 21, de sorte que les jambes ne glissent pas par rapport au corps 10 et de sorte que la planche peut être facilement manoeuvrée et commandée par l'utilisateur. L'engagement du prolongement central arrière 30 entre les jambes facilite encore la manoeuvre de la planche. La présence des structures antidérapantes 40, 50 empêche en outre l'utilisateur de glisser par rapport à la planche et améliore encore la manoeuvrabilité de la planche.

Il est entendu que des modifications de détail peuvent être apportées dans la forme et la construction du dispositif suivant l'invention, dans sortir du cadre de celle-ci.

REVENDICATIONS

1.- Planche de surf comprenant un corps (10) incluant une partie avant (11), une partie centrale (13) et une partie arrière (12), caractérisée en ce que la
5 partie arrière (12) présente au moins deux échancrures (20) de contact avec les jambes d'un utilisateur.

2.- Planche de surf selon la revendication 1, caractérisée en ce que la partie arrière (12) présente deux prolongements arrière (21) avec des surfaces
10 chanfreinées (22) pour définir les échancrures (20).

3.- Planche de surf selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que la partie arrière (12) présente un prolongement central arrière (30) prévu entre les échancrures (20).

15 4.- Planche de surf selon la revendication 1, 2 ou 3, caractérisée en ce que le corps (10) présente une surface supérieure ayant une structure antidérapante (40) pour contact avec l'utilisateur.

5.- Planche de surf selon la revendication 4,
20 caractérisée en ce que la structure antidérapante (40) comprend une première partie (42) formée dans la partie centrale (30) pour un contact avec la poitrine d'un utilisateur, et une deuxième partie (41) formée dans la partie arrière (12) pour un contact avec le ventre d'un
25 utilisateur.

6.- Planche de surf selon la revendication 4 ou 5, caractérisée en ce que la structure antidérapante (40) comprend une partie (50) qui est formée dans la partie avant (11) du corps (10) pour un contact avec les
30 mains d'un utilisateur.

7.- Planche de surf selon d'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le corps (10) présente une surface inférieure comportant deux évidements (15) formés dans la partie arrière (12),
35 qui sont respectivement en regard des deux échancrures (20).

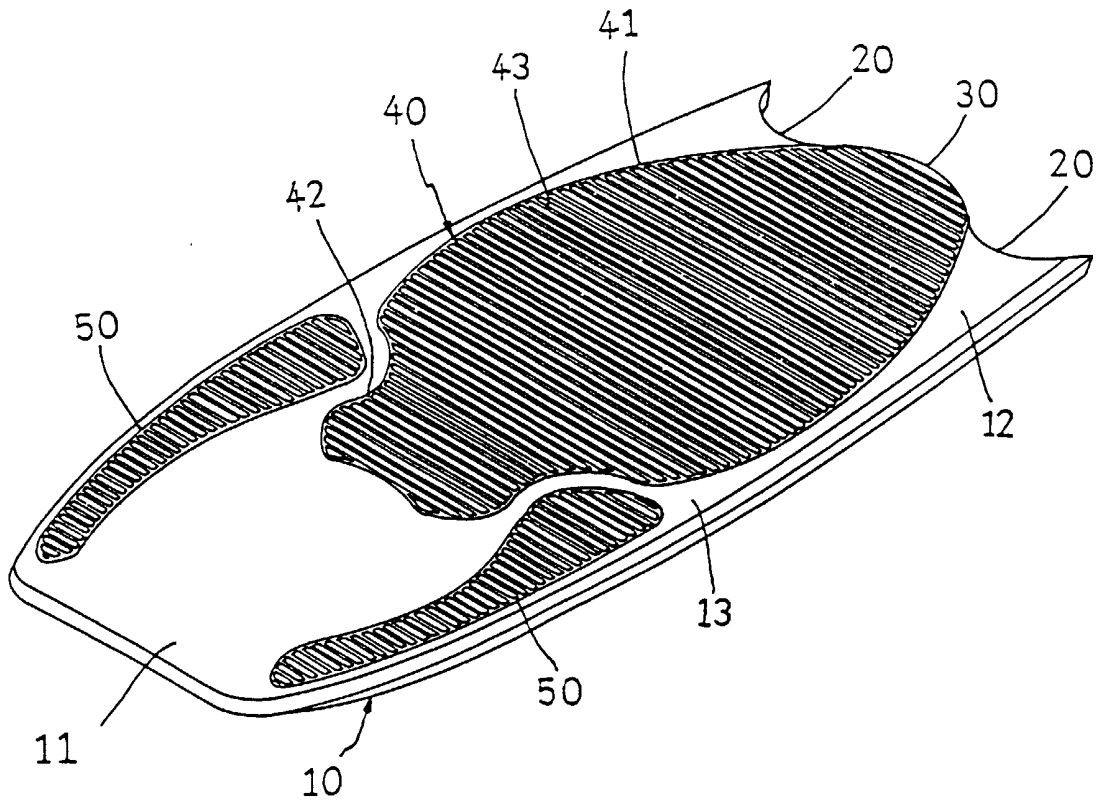


FIG. 1

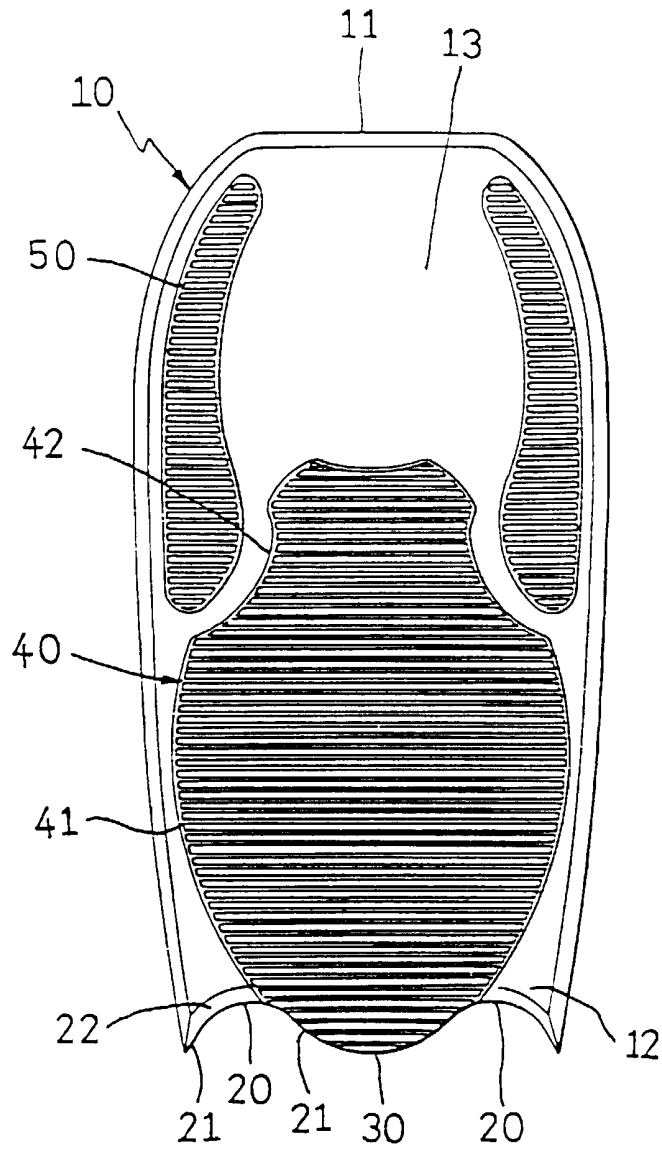


FIG. 2

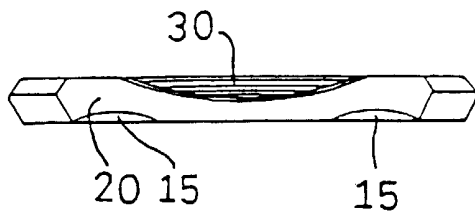


FIG. 3

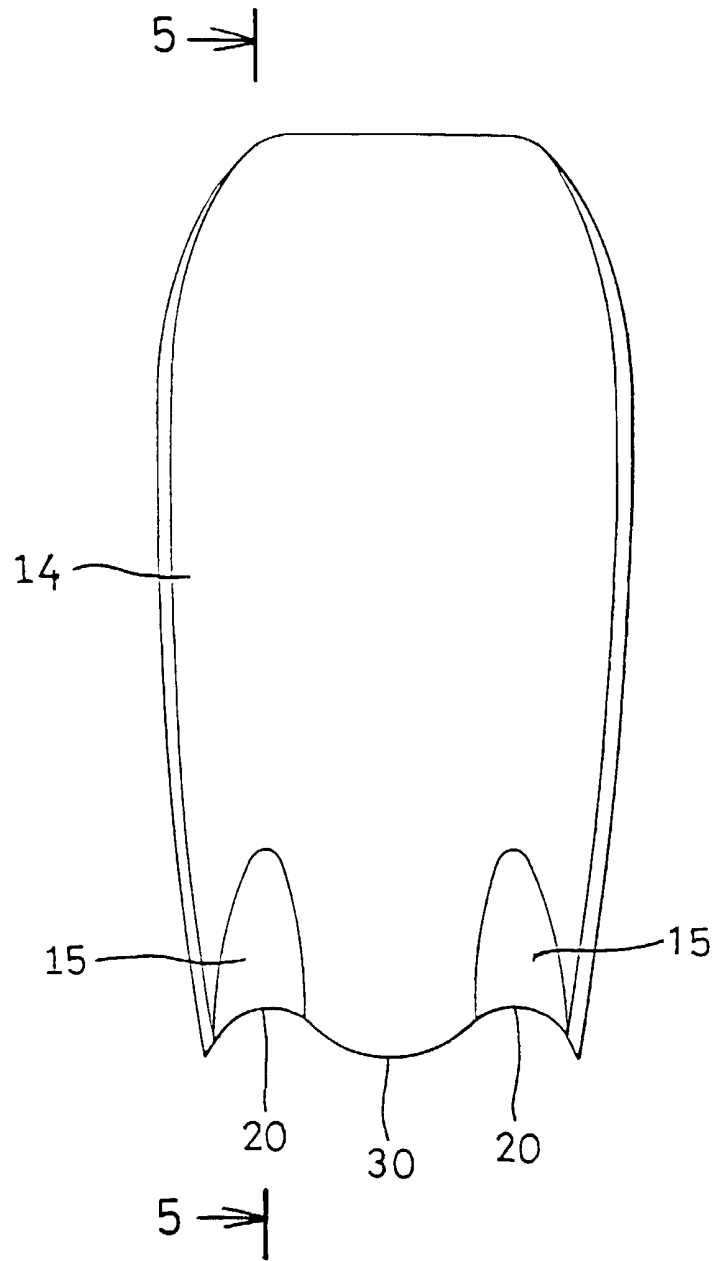


FIG. 4

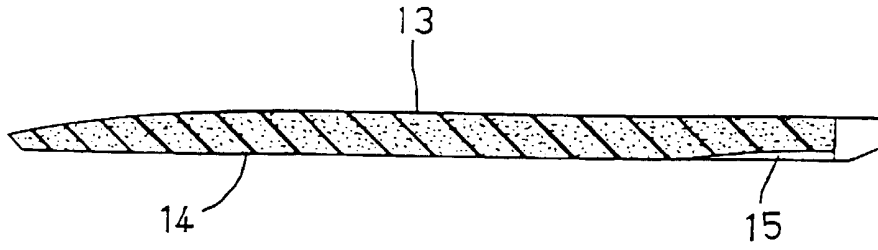


FIG. 5

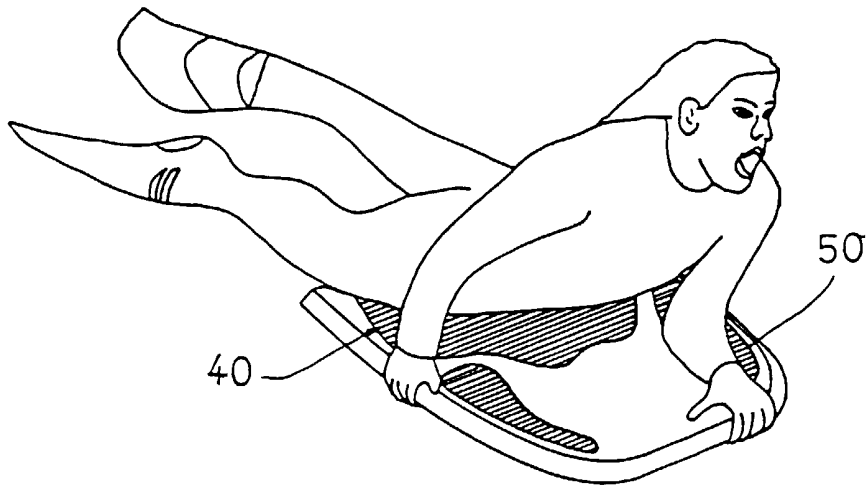


FIG. 6

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 558117
FR 9804953

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Categorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	US 5 318 467 A (MC INTYRE) 7 juin 1994	1-3
Y	* colonne 3, ligne 5 - colonne 4, ligne 17; figures 1-6 *	4-6
Y	--- US 5 273 470 A (SNEDDON ET AL) 28 décembre 1993 * colonne 6, ligne 1 - ligne 39; figures 1,2 *	4-6
A	--- EP 0 119 747 A (ADVENTURE PLASTICS PTY,LTD) 26 septembre 1984 * page 3, ligne 13 - ligne 31; figures 1-3 * -----	7
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		B63B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
15 décembre 1998		DE SENA, A
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1